



## COUPE DE BRETAGNE DE VOILE BANQUE POPULAIRE Morbihan du 18 au 19 juin 2011

Autorité Organisatrice : CDV 56

### AVIS de COURSE

#### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. les règlements fédéraux ; *les IC type de la FFVoile et leurs annexes.*
- 1.4. Le règlement sportif associé au cahier des charges en vigueur de la ligue de Bretagne de voile.
- 1.5. Les règles de course suivantes pourront être modifiées : 44, 61, 62.2, 63.1, 66, 78, Annexe A, A4, A5. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC qui pourront aussi modifier d'autres règles de course.

#### 2. PUBLICITE

L'épreuve est classée en catégorie C de publicité.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régate est ouverte à tous les bateaux et coureurs en conformité avec le règlement de la ligue de Bretagne de Voile.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**Comité Départemental de Voile du Morbihan (Coupe de Bretagne)**

**18 Rue Gerbault – ZI du PRAT**

**56000 VANNES**

*Au plus tard le vendredi 10 juin 2011. Au-delà, une majoration de 50% sera appliquée.\**

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les coureurs handicapés admis sur présentation de la licence FFH.
- si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

Seuls les coureurs licenciés en Bretagne participeront au classement "Coupe de Bretagne".

*\* sauf pour les sélectionnés des coupes départementales (modification au 15 Juin 2011, cf. Fiche inscription).*

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis, par bateau, sont les suivants :

##### **Classe Montant**

Solitaires - 20€

Doubles - 40€

Open 5.7 - 60€

VRC - 20€



## 5. PROGRAMME

### 5.1. Confirmation d'inscription sur chaque site :

Jour et date : samedi 18 juin de 10H00 à 13h00

### 5.2. Jauge et contrôle :

Jour et date: sans objet

### 5.3. Jours de course : 1 ou plusieurs courses à suivre

Date Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement Classe(s)

Samedi 18 juin 15h00 Toutes les séries – Aucun départ après 18H30 pour la VRC

Dimanche 19 juin 10h00 Toutes les séries – Aucun départ après 15h.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site du CDV 56 et de la Ligue de Bretagne de voile. Les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 18 juin à partir de 10h00

## 7. LIEU ; Baie de Quiberon, Morbihan.

### Les différents sites de navigation :

Catamarans , Optimists et Open Bic sur le site de l'ASNQ à Port Haliguen – Quiberon

Dériveurs et windsurf : ENVSN à St Pierre Quiberon

Habitables, Miniji, VRC : Port Haliguen - Quiberon

## 8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes.

## 9. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans et les PAV la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 10. CLASSEMENT. Selon le système de points "a minima" (annexe A des RCV).

### 10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4.

## 13. PLACE AU PORT.

Ponton le long du môle (Port Haliguen 1) – Face au Club YCQ- Cale sur Port Haliguen

## 14. COMMUNICATION VHF

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission VHF pendant qu'il est en course ni recevoir de communications VHF qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 15. PRIX

Des prix seront distribués conformément au règlement et au cahier des charges de la Ligue de Bretagne de voile.

## 16. DECHARGE DE RESPONSABILITE



Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

### 17. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### 18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le CDV 56 : 02.97.42.58.39 / [Contact@cdv56.com](mailto:Contact@cdv56.com)

### Horaire des marées

Date	PM	BM.	coef
Samedi 18 Juin	7h10	13h33	87
Dimanche 20 juin	8h45	14h17	82

### Hébergement

ENVSJN à Saint Pierre Quiberon : 02.97.30.30.30  
[www.envsn.fr](http://www.envsn.fr) - [env@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:env@jeunesse-sports.gouv.fr)

Office de tourisme de Quiberon : 02.97.50.45.10 - Fax : 02.97.30.58.22 –  
[www.quiberon.com](http://www.quiberon.com) – [direction@quiberon.com](mailto:direction@quiberon.com)

Office de tourisme de St Pierre Quiberon : 02.97 30 92 00 Fax : 02 97 30 87 20  
[www.saintpierrequiberon.fr/](http://www.saintpierrequiberon.fr/) - [m.fouquain@saintpierrequiberon.net](mailto:m.fouquain@saintpierrequiberon.net)